

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 10 Janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 10	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 06 Janvier 2025
---

L'an deux mil vingt cinq et le dix janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Pierre DURAND - Virginie BLUM - Olivier AIGLON (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN)

Secrétaire de séance : Yves BELTRAN

D/2025-024

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification du centre bourg

La commune d'Yzeron souhaite requalifier son centre-bourg ancien en y transformant les pratiques et usages tout en s'inscrivant dans une démarche qualitative et environnementale.

Madame la Maire rappelle que la commune est accompagnée pour ce projet phare du mandat, par l'Agence Technique Départementale, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, mais également par le CAUE, pour un appui architectural urbain, environnement et paysager.

Ce projet représente un enjeu majeur pour l'attractivité du village et la valorisation de son identité.

Les travaux envisagés porteront sur :

- La requalification des places Centrale, du Plâtre et de l'Église ;
- Le réaménagement d'une portion de la Grande rue correspondant au centre-bourg avec l'amélioration des parcours piétonniers ;
- L'optimisation du parking de la mairie en compensation de la réduction de l'offre de stationnement dans le centre-bourg ;
- L'aménagement et la valorisation du chemin de ronde ;
- La cohérence de la signalisation pour le bourg avec un guidage des usagers vers les différentes zones de stationnement.

Et s'inscriront :

- Dans un objectif de requalification urbaine et paysagère de qualité, prenant en compte la dimension patrimoniale des lieux ;
- Dans le respect des normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- Dans un objectif de qualité environnementale garantissant la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur de sa conception à son exploitation.

Madame la Maire rappelle que par délibération du 3 novembre 2020, le Conseil Municipal a décidé la création d'une commission MAPA, pour tous les marchés passés selon la procédure adaptée.

Or, dans le cadre du projet de requalification du centre bourg, une commission spécifique « AD HOC » regroupant des membres de la commission MAPA et le groupe de travail qui suit le projet, a été créé pour accompagner le choix du bureau de maîtrise d'oeuvre.

Elle précise que la commission Ad Hoc s'est réunie deux fois. La première réunion le 6 septembre 2024, a permis de prendre connaissance des candidatures (5 plis déposés), et d'arrêter les candidats admis à présenter une offre (3 candidats retenus).

Ensuite, la réunion du 22 novembre 2024 a permis d'auditionner les candidats et de prendre connaissance de leurs esquisses/projets.

A la suite, la commission propose de retenir l'offre de l'Atelier LJN, classée comme étant la mieux disante, pour un montant de 76 000 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

- **APPROUVE** le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la requalification du centre bourg, à intervenir avec l'Atelier LJN, pour un montant de 76 000 € HT,
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget principal, exercices 2025, et suivants,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le marché, ainsi que tous documents afférents,
- **CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Yves BELTRAN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

14 JAN. 2025

Publication ou notification du :

14 JAN. 2025

Publication site internet le :

Affichage liste des délibérations le :

14 JAN. 2025